



JACQUEMINOIS

Fiers de nos racines



MUNICIPALITÉ DE ST-JACQUES-LE-MINEUR

VOS ACTUALITÉS MUNICIPALES DE NOVEMBRE 2025



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025
GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

3

SOMMAIRE

Mot du conseil	2
Urbanisme	4
Finances et trésorerie	4
Communauté et loisirs	5
Travaux publics	10
Sécurité publique	10

MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur,

D'abord et avant tout, nous souhaitons sincèrement remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de voter, que ce soit lors du vote par anticipation ou le jour du scrutin. Participer à la vie démocratique de notre municipalité est un geste essentiel, et nous saluons chacune et chacun d'entre vous, peu importe pour quel candidat ou candidate vous avez choisi de voter.

C'est avec beaucoup d'humilité, de respect, de joie et de fierté que nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez. Le rôle que vous nous confiez est précieux, et nous l'assumons avec sérieux et détermination. Notre objectif commun est clair : travailler ensemble pour que toutes et tous se sentent écoutés, respectés et appuyés.

Comme Conseil municipal, nous nous engageons à œuvrer dans un esprit d'ouverture, de transparence, de rigueur et de collaboration, autant entre nous qu'avec la population. Nous souhaitons demeurer accessibles et à l'écoute, car vos préoccupations et vos idées sont au cœur des décisions qui guideront l'avenir de notre communauté.

Nous avons la chance de vivre dans une municipalité tissée serrée, où l'entraide, les familles et la vie communautaire occupent une place centrale. Ensemble, nous voulons préserver et renforcer ce caractère unique et chaleureux qui fait de Saint-Jacques-le-Mineur un endroit où il fait bon vivre.

Nous tenons à remercier le maire sortant, M. Étienne Brunet, ainsi que le conseiller sortant, M. Xavier Sanchez, pour leur engagement et les efforts qu'ils ont consacrés à notre municipalité.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui se sont présentées, même si elles n'ont pas été élues. Se porter candidat demande du courage, du temps et une réelle volonté de contribuer au bien commun, et nous saluons leur engagement.

Un merci tout particulier à tous les bénévoles, aux membres du personnel électoral, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin à la tenue de ces élections. Votre implication a permis un processus démocratique rigoureux, accessible et respectueux.

Nous sommes conscients qu'autour de la table du Conseil, des opinions différentes et complémentaires se côtoieront. Nous voyons cette diversité comme une richesse qui permettra des échanges francs, constructifs et alignés sur les besoins réels de la population.

Ensemble, nous souhaitons faire progresser Saint-Jacques-le-Mineur dans une même direction : celle du bien commun.

Merci encore une fois à toutes et à tous pour votre confiance. Nous avons hâte de poursuivre ce travail avec vous et pour vous.

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur

COORDONNÉES

Marie-Eve Boutin
Mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
mairie@sjlm.ca
514 260-5446

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL
22 décembre 2025 au 2 janvier 2026
JOYEUSES FÊTES!

GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025

La municipalité de Saint-Jacques souhaite informer la population que le taux de participation aux élections municipales de 2025 s'élève à **45,53 %**, un succès pour la démocratie municipale.

La municipalité remercie sincèrement l'ensemble des électrices et électeurs qui ont pris part à cet exercice démocratique. Leur participation témoigne de l'intérêt et de l'engagement des citoyens et citoyennes envers la vie municipale et le développement de leur communauté.

Résultats élections municipales

Mairesse	Marie-Eve Boutin
District 1	Audrey Morris
District 2	Francine Gingras
District 3	Mylène Therrien
District 4	Marc-André Parent
District 5	Karine Paiement
District 6	Patricia Venessa Lafrenière

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Règlement numéro AD-104-1 modifiant le règlement numéro AD-104 concernant les modalités de publication des avis publics

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications notamment pour corriger les modalités de publication des avis publics annonçant la tenue d'une séance où une demande de dérogation mineure sera traitée et de lancement d'appel d'offres public sur le SEAO.

Règlement numéro AD-108-3 modifiant le règlement numéro AD-108 sur les tarifs des biens et services rendus par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications notamment pour ajouter les frais de location de la roulotte réfrigérée et de la roulotte de prévention incendie, pour corriger des textes et pour ajouter certains tarifs.

Règlement numéro AD-114 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 231-2021 sur le traitement des élus

L'objet de ce règlement est de fixer les valeurs de rémunération, d'allocation de dépenses et d'indexation à verser aux élus municipaux.

Règlement numéro SE-904-1 modifiant le règlement numéro SE-904 établissant la création du programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques des immeubles résidentiels non desservis par les égouts sur le territoire de la municipalité

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications afin d'inclure les critères du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT), lequel permet d'accéder à une subvention pour les propriétaires qui procéderont à la mise aux normes de leur installation sanitaire isolée.

INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine séance : mardi 9 décembre 2025 | 19 h
La séance sera précédée à 18h, de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2026 et du plan triennal d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028.



Lieu: 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur



Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme TEAMS
Lien et code disponible sur l'événement du site internet.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube de la municipalité et le site internet.



Tous les règlements adoptés lors de la séance sont disponibles sur demande au bureau municipal ou pour certains, sur le site internet de la municipalité, dans la section « règlements municipaux ».

URBANISME

LE PERMIS DE COLPORTAGE, POUR QUI, POUR QUOI ?

Petit rappel à la population, saviez-vous que chaque personne qui cogne à votre porte pour vendre un produit ou un service doit avoir en main un permis de colportage émis par la municipalité?

L'émission de ce permis favorise un meilleur contrôle des personnes autorisées à circuler sur le territoire pour procéder à de la revente. Pour les citoyennes et citoyens, on vous rappelle que vous devriez toujours demander aux représentants de vous présenter leur permis avant toute chose.

En l'absence d'un permis de colportage émis par la municipalité, ces représentants ne sont pas autorisés à vous solliciter à votre domicile et pourraient, dans certains cas, tenter d'exercer une fraude, soyez vigilants!

N'hésitez pas à communiquer avec la municipalité en cas de doute, au 450-347-5446, poste 403.

ON RECRUTE DES MEMBRES SUBSTITUTS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Les principales fonctions du CCU consistent à étudier et à analyser diverses demandes relatives à l'aménagement du territoire, aux règlements de zonage et de lotissement, aux Plan d'implantation et d'intégration architectural et aux dérogations mineures. Il soumet ses recommandations au Conseil municipal qui rend ses décisions.

La durée du mandat des membres est d'un an et est renouvelable sur décision du conseil municipal. Le comité se réunit habituellement une fois par mois ou à la demande du secrétaire du comité. Les rencontres se déroulent vers 19h00, généralement les lundis ou mardis. Les membres substituts sont appelés à siéger uniquement lorsqu'un membre régulier doit s'absenter, mais ont priorité pour poser leur candidature lorsqu'un siège devient vacant.

Exigences

- Seuls les résidents de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur peuvent occuper ce poste.
- Le postulant doit désirer s'impliquer au sein de la collectivité et avoir un intérêt pour le développement et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'environnement.
- Un bon jugement est requis afin de pouvoir analyser les dossiers en toute objectivité et impartialité.

Les membres du CCU reçoivent une rémunération de 25\$ pour chaque rencontre à laquelle ils participent.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation par courriel au dga@sjlm.ca.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le site Web de la municipalité, dans la section « Offres d'emploi ».

FINANCES ET TRÉSORERIE

Dépôt du budget 2026 et du PTI pour 2026-2027-2028

Les citoyennes et citoyens sont conviés le mardi 9 décembre prochain à une séance extraordinaire, qui débutera à 18h au 20 rue Principale. Cette séance portera exclusivement sur l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier 2026, ainsi que sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2026 à 2028.

Cette rencontre permet de mieux comprendre la répartition des dépenses de la municipalité, d'être informé des projets à venir et des investissements conséquents, et de connaître en primeur les taux de taxation du prochain exercice. La période de question pour cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

Dépôt de la version préliminaire de l'état d'endettement des personnes pour l'année 2025 – Risque de vente pour taxes

Le conseil municipal a procédé, lors de la séance du 17 novembre dernier, au dépôt de l'état d'endettement des personnes envers la municipalité en date du 31 octobre 2025 conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, C.27-1). Cette liste est accessible au public en procédant à une demande d'accès à l'information auprès de la direction générale (dg@sjlm.ca).

Les propriétaires d'immeubles dont le solde de taxes de l'année 2024 ou précédente, ne serait pas complètement acquitté en février 2026 s'exposent à la vente pour défaut de paiement de taxes de cet immeuble (cette appellation inclue les lots non construits).

Les propriétaires concernées ont déjà reçu plusieurs états de compte au cours de l'année et recevront un premier avis dans les prochaines semaines.

On invite les personnes concernées à régler leur solde de taxes dès que possible.

COMMUNAUTÉ ET LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Savez-vous que le portail du Réseau BIBLIO de la Montérégie vous donne accès à plusieurs services en ligne ?

- Catalogue en ligne
- Prêt entre bibliothèques
- Carte Musée Montérégie : Empruntez la culture
- Livres numériques
- Ressources numériques

Recherche active de bénévoles

La bibliothèque est à la recherche active de nouveaux bénévoles pour combler quelques plages horaires. N'hésitez pas à communiquer avec les personnes en place par téléphone au 450 347-5446, poste 400.

La bibliothèque change ses horaires ! Merci de prendre connaissance des nouvelles heures d'ouverture.

COORDONNÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE

 89, rue Principale

Heures d'ouverture régulières

 450 347-5446, poste 400

 biblio@sjlm.ca

Lundi	13 h à 19 h
Mercredi	13 h à 19 h
Vendredi	10 h à 17 h
Samedi	11 h à 14 h

FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES

La magie de Noël s'installe à la friperie avec la sélection d'articles pour le temps des Fêtes!

Chaque visite à la friperie, c'est l'occasion de dénicher des pièces coup de cœur à mini prix.

C'est aussi une belle façon d'encourager la récupération, de réduire le gaspillage et de soutenir une initiative locale.



COORDONNÉES FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES



44, rue Principale
Saint-Édouard (Québec) J0L 1Y0



Bac de dons : 93, rue Principale,
Saint-Jacques-le-Mineur, près
de la caserne de pompiers

Heures d'ouverture régulières

Jeudi	13 h à 16 h
Vendredi	14 h à 21 h
Samedi	10 h à 13 h





GUIGNOLÉE 2025

Dimanche, le 30 novembre 2025

GUIGNOLÉE 2025

30 NOVEMBRE 2025



DENRÉES NON
PÉRISSABLES

PRODUITS D'HYGIÈNE

ALIMENTS POUR BÉBÉ

DONS EN ARGENT

BOUTEILLES ET
CANETTES ACCEPTÉES

Contenants de boisson acceptés

Format de 100 ml à 2 l



Canette



Bouteilles de boisson gazeuse,
d'eau et d'eau pétillante
en plastique



Bouteilles de jus
en plastique



Bouteille de lait
en plastique



Bouteilles de spiritueux
en plastique



Bouteilles de bière
en verre



Bouteilles de boisson
gazeuse en verre



Une excellente nouvelle pour notre communauté!

Le Comité d'entraide est heureux d'annoncer une belle collaboration pour la Guignolée 2025.

M. Martin Gagné, président de Go Consigne, a généreusement offert son soutien pour la Guignolée de cette année et tout au long de 2026.

Concrètement, deux camions et deux chauffeurs bénévoles de Go Consigne participeront à la journée de la Guignolée afin de ramasser les denrées.

Mais ce n'est pas tout !

Toutes les consignes remises seront également converties en dons au profit de la levée de fonds de la Guignolée. Veuillez consulter l'image à côté pour connaître les contenants acceptés.

De plus, M. Gagné met à notre disposition 2 500 accroche-portes afin d'inviter les citoyens à s'inscrire au service Go Consigne et la levée de fond Guignolée 2026.

Ainsi, tout au long de l'année 2026, les contenants consignés pourront être ramassés à domicile mensuellement et remis à la Guignolée – édition 2026.

Un immense merci à Go Consigne pour cet appui précieux qui contribuera à soutenir encore plus de familles dans le besoin.

Informations supplémentaires pour les dons et les paniers de Noël

Pour les dons en argent :

Merci de libeller les chèques au nom du Comité d'entraide, et de les placer dans une enveloppe bien identifiée à leur nom.

Les dons (matériels ou monétaires) peuvent être déposés jusqu'à une semaine après la Guignolée, directement à la caserne de pompiers.

Pour les paniers de Noël

Les personnes ou familles qui souhaitent recevoir un panier de Noël doivent s'inscrire **avant le 23 novembre 2025**.

Contact: Karine Paiement au 514-835-9336 (texto ou appel)

 **consignaction**



DÉPOUILLEMENT DE NOËL

Dimanche, le 7 décembre 2025

Petit rappel pour les enfants de Saint-Jacques-le-Mineur inscrits au dépouillement de Noël: le père Noël et ses amis seront à l'école Saint-Jacques le 7 décembre prochain de 10h00 à 13h00 pour vous rencontrer!

Déroulement de l'événement:



10h00 : Spectacle de Mademoiselle Sucre d'Orge

Au Royaume du Père Noël, Mademoiselle Sucre d'Orge, la confiseière en chef et son assistant le lutin gourmand, préparent la célèbre recette des sucres d'orge pour la grande nuit de Noël. Catastrophe, l'ingrédient secret, les rires des enfants récoltés toute l'année, a disparu. La fiole magique est vide, le lutin malin les a tous libérés!

Pour sauver la recette et faire briller la magie de Noël, ils devront recréer des éclats de rire avec l'aide des enfants et même des parents !

10h30 : Arrivée du père Noël



10h45 à 13h00 : Rencontres avec le père Noël et ateliers de bricolage

Le père Noël attend les enfants inscrits pour un moment rempli d'activités, de découvertes et de plaisir pour toute la famille !

PATINOIRE INTÉRIEURE CENTRE RÉGIONAL LAREAU

Les résidents de Saint-Jacques-le-Mineur peuvent profiter de l'accès gratuit à la patinoire de l'Aréna régional Lareau, situé à Napierville.

L'horaire est mis à jour chaque mois sur la page Facebook de l'Aréna : Aréna régional Lareau.

Pour toute question ou information, vous pouvez contacter directement les responsables au 450 245-3983.

UN JACQUESMINOIS BRILLE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE WKC 2025

La municipalité souhaite souligner la performance remarquable de Rayan Saadi, qui a représenté fièrement le Québec et le Canada lors des Championnats du monde WKC 2025 (World Karaté Commission), tenus du 24 au 31 octobre derniers à Niagara Falls.

Rayan a pris part à cinq divisions, soit trois divisions individuelles et deux divisions d'équipe. Il y a récolté un total impressionnant de cinq médailles :

- Quatre médailles de bronze dans quatre de ses divisions;
- Une médaille d'or dans la division individuelle de kickboxing, Garçons 16-17 ans, moins de 80 kg.

Athlète discipliné, Rayan s'entraîne depuis plus de 11 ans au Centre d'arts martiaux KJS de Saint-Constant. Il peut compter sur le soutien constant de ses coéquipiers ainsi que de son entraîneur, Sensei Stéphane Dubé.

La municipalité tient à le féliciter pour son dévouement, sa persévérance et l'excellence de ses résultats.



PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS HIVER 2026

Date limite pour l'inscription: 17 décembre 2025



YOGA

Chaque lundi
19h00 à 20h00
Du 12 janvier au 16 mars 2026
10 cours
Virtuel
60\$ par personne



VOLLEY-BALL

Chaque mardi
Âge: 13 ans et plus
18h30 à 19h30 et 19h30 à 20h30
Du 13 janvier au 14 avril 2026
École St-Jacques (115, rue Renaud)
12 places de disponibles par plage horaire
Gratuit



CARDIO-BÉBÉ

Chaque mercredi
11h00 à 12h00
Du 14 janvier au 18 mars 2026
10 cours
Chalet des loisirs (263, route Édouard VII)
Activité à l'extérieur
100\$ par personne



DANSE EN LIGNE

Chaque mercredi
Âge: 13 ans et plus
Débutants: 19h00 à 20h00
Intermédiaires: 20h00 à 21h00
Du 14 janvier au 18 mars 2026
École St-Jacques (115, rue Renaud)
100\$ par personne (possibilité de faire les deux cours pour le tarif d'un cours)



YOGA SUR CHAISE 50 ANS ET PLUS

Chaque jeudi
9h00 à 10h00
Du 15 janvier au 19 mars 2026
10 cours
Virtuel
60\$ par personne



FUTSAL

Chaque jeudi
Âge: 6 à 12 ans
19h00 à 20h00
Du 15 janvier au 9 avril 2026
13 cours
École St-Jacques (115, rue Renaud)
20 places disponibles
Gratuit



KARATÉ

Chaque vendredi
Âge: 6 ans et plus
Débutants: 18h00 à 19h00
Intermédiaires: 19h15 à 20h30
Du 16 janvier au 10 avril 2026
13 cours
École St-Jacques (115, rue Renaud)
90\$ par personne



ÉVEIL MUSICAL

Chaque dimanche
Parents / enfants 18 mois à 3 ans: 9h45 à 10h45
Enfants 4 à 6 ans: 10h30 à 11h10
Du 25 janvier au 22 mars 2026 (Congé le 1 mars 2026)
8 cours
Chalet des loisirs (263, route Édouard VII)
60\$ par personne

PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS HIVER 2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite pour l'inscription: 17 décembre 2025

<input type="checkbox"/> YOGA virtuel-----	60\$
<input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL 13 ans et plus (18h30 à 19h30) -----	Gratuit
<input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL 13 ans et plus (19h30 à 20h30) -----	Gratuit
<input type="checkbox"/> CARDIO-BÉBÉ -----	100\$
<input type="checkbox"/> DANSE EN LIGNE* débutants -----	100\$
<input type="checkbox"/> DANSE EN LIGNE* intermédiaires -----	100\$
<input type="checkbox"/> YOGA SUR CHAISE 50 ans et plus virtuel-----	60\$
<input type="checkbox"/> FUTSAL 6 à 12 ans -----	Gratuit
<input type="checkbox"/> KARATÉ débutants -----	90\$
<input type="checkbox"/> KARATÉ intermédiaires -----	90\$
<input type="checkbox"/> ÉVEIL MUSICAL 18 mois à 3 ans -----	60\$
<input type="checkbox"/> ÉVEIL MUSICAL 4 à 6 ans -----	60\$

*Possibilité de faire les deux cours pour le tarif d'un cours.



Réservé à l'administration

Prénom et nom	
Prénom et nom du parent (au besoin)	
Téléphone(s)	
Courriel	
Adresse	
Montant total	

--

MODES DE PAIEMENT :

En personne au Bureau municipal, les modes de paiement suivants sont acceptés : argent comptant, débit ou chèque au nom de la municipalité. Vous pouvez aussi transmettre un chèque (au nom de la municipalité) et le formulaire d'inscription AU BUREAU MUNICIPAL par la poste ou le déposer dans la chute à courrier au 91, rue Principale.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant le début de l'activité, un remboursement du montant d'inscription total sera émis. Si le remboursement est demandé dans les 3 jours ouvrables suivant le début de l'activité, un remboursement de la moitié du montant de l'inscription sera émis.

Aucun remboursement ne pourra être émis après cette date, sauf dans les cas suivants : (1) la Municipalité annule l'activité (2) sur présentation d'un billet d'un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata des cours restants à la session.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

VIA LA PLATEFORME QIDIGO DE LA MUNICIPALITÉ!

TRAVAUX PUBLICS

DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT HIVERNAL

Règlement sur le déneigement des entrées privées



Il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics lors du déneigement d'entrées et de stationnements privés. Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, l'objectif de ce rappel n'est pas de punir, mais bien de favoriser la cohabitation et le respect des biens publics.

Stationnement hivernal

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les voies de circulation **entre 23 h et 6 h en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire**. Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, toutefois la municipalité fait preuve de latitude dans l'application de cet article et demande surtout la collaboration des citoyens lors de précipitations afin d'assurer un déneigement efficace et rapide du territoire.

PROJET D'HYDRO-QUÉBEC: LIGNE D'INTERCONNEXION HERTEL NEW-YORK

Rang Saint-Claude

Type de travaux : Pavage final et marquage de la chaussée
Entraves : Circulation en alternance
Période: Jusqu'au 21 novembre 2025

Montée Édouard VII

Type de travaux : Pavage final de la canalisation
Entraves : Circulation en alternance
Période: Jusqu'au 28 novembre 2025

Montée Saint-Jacques

Type de travaux : Travaux de pavage et remblaiement
Entraves : Circulation en alternance sur accotement Nord et route BI-40024
Période: Jusqu'au 21 novembre 2025



!!!

Pour rester informé du projet d'Hydro-Québec, nous vous invitons à consulter la barre déroulante située en haut du site web de la municipalité : « Travaux publics – Ligne d'interconnexion Hertel New-York ». Vous y trouverez quatre façons de demeurer informé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Retrait de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur de l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie dû à la délégation de compétence à la MRC des Jardins-de-Napierville en prévention et en sécurité incendie

Lors de la séance du 17 novembre dernier, le conseil municipal de St-Jacques a eu la possibilité de reprendre sa compétence en matière de prévention des incendies.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, c'est la MRC des Jardins-de-Napierville qui devait assurer l'atteinte des objectifs de prévention pour les immeubles de catégorie 2-3 et 4.

La municipalité possède toutefois deux personnes formées dans ses rangs pour réaliser cette fonction et souhaite encourager l'expertise et la compétence locale. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2026, le service de prévention sera entièrement assuré par les pompiers et préventionnistes de la caserne 33.

Refus de déclaration de compétence à la MRC des Jardins-de-Napierville en matière de protection contre les incendies

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 octobre dernier, la résolution 2025-10-260 déclarant sa compétence en matière de prévention et de sécurité incendie à l'égard de 7 municipalités de son territoire.

La municipalité de St-Jacques-le-Mineur, a donc réitéré, lors de la séance ordinaire du 17 novembre dernier, son refus de déclarer compétence en matière de protection contre les incendies à la MRC des Jardins-de-Napierville et par conséquent, sa volonté de conserver le service incendie local.

LE FOYER, UN PLAISIR À SAVOURER... EN TOUTE SÉCURITÉ!

Le froid s'installe tranquillement, et quoi de plus agréable qu'un bon feu pour se réchauffer?

Votre Service de sécurité incendie souhaite toutefois vous rappeler quelques précautions essentielles avant d'allumer votre foyer.

Pensez au ramonage!

Un entretien régulier de votre cheminée permet de :

- Réduire les risques d'incendie;
- Améliorer le tirage et l'efficacité de votre appareil de chauffage;
- Diminuer les émissions polluantes;
- Prolonger la durée de vie de vos installations.



Nos recommandations

- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année par un professionnel certifié;
- Vérifiez que chaque conduit est dégagé et en bon état avant chaque utilisation;
- N'utilisez jamais de bois humide ou traité;
- Assurez-vous qu'un détecteur de fumée fonctionnel se trouve près de votre source de chauffage;
- Ces simples gestes contribuent à votre sécurité et vous permettront de profiter pleinement de la chaleur de votre foyer cet hiver.

OFFRES D'EMPLOI

COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT ET INSPECTION

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Le coordonnateur en aménagement et inspection relève du directeur général adjoint, responsable de l'urbanisme et des travaux publics et contribue à la saine gestion de l'aménagement du territoire. Cette personne doit bien comprendre les principes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), ainsi que les normes municipales en matière d'urbanisme pour être en mesure de répondre aux questions des citoyens à cet effet. Le titulaire du poste est principalement affecté à l'émission des permis et à la coordination du département d'urbanisme.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

- Poste syndiqué offrant des conditions de travail avantageuses prévues à la convention collective en vigueur;
- Temps plein, permanent à 37 heures/semaine réparties du lundi au vendredi;
- Lieu de travail au bureau municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, avec possibilité d'effectuer du télétravail;
- Salaire établi selon la convention collective en vigueur, échelon à déterminer selon l'expérience, de 30.40 \$ / heure à 38.00 \$ / heure. Indexation salariale annuelle.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation au comité de sélection au plus tard le vendredi 28 novembre 2025 à 13h aux coordonnées suivantes :

Par courriel : dga@sjlm.ca

Par la poste : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le site Web de la municipalité, dans la section « Offres d'emploi ».

NOTRE HISTOIRE, NOS RACINES

Une page d'histoire à partager, un héritage à transmettre.

Quelques fois par mois, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur vous invite à plonger dans son passé à travers de petites capsules historiques, offertes de façon spontanée.

Ces publications seront disponibles sur notre page Facebook et notre site Web. Les capsules mettront en lumière des faits marquants, des lieux emblématiques et des personnes qui ont façonné notre communauté.

Parce que connaître notre histoire, c'est célébrer nos racines.



MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTES À VENIR

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Aux 2 semaines à partir de décembre
Gros rebuts non valorisables	4 décembre	Chaque mois

Veuillez noter qu'aucun surplus de déchets n'est collecté à l'extérieur des bacs roulants.

Récupération

Compostage

Déchets

Gros rebuts non valorisables

✓ Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles

✗ Refusés : meuble de bois, toilette, etc.

BRUN'O passe à la fréquence d'hiver

À compter du début du mois de décembre, la collecte de matières organiques sera effectuée aux 2 semaines jusqu'à la fin du mois de mars. Surveillez votre calendrier de collectes pour les dates de ramassage!

Des solutions pour votre changement de pneus

Avant de changer vos pneus, assurez-vous qu'ils sont toujours en bon état pour la prochaine saison. S'ils doivent être remplacés, priviliez les pneus remoulés, une option plus écologique et économique. Les pneus usés doivent être rapportés chez votre garagiste, détaillant, concessionnaire ou dans un écocentre, et non déposés dans le bac de récupération ou en bordure de rue.

Pour prolonger leur durée de vie, pensez à faire la permutation (échanger les pneus avant et arrière) et à vérifier régulièrement leur pression, surtout lors de variations de température. Ces simples gestes permettent d'améliorer l'adhérence, de réduire le gaspillage et de diminuer la consommation de carburant.

DÉCEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25*	26	27	
28	29	30	31	1**	2	3	
C BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.							
* Collecte prévue le 25 déc. 2025 <u>devancée</u> au 24 déc. 2025							
** Collecte prévue le 1 jan. 2026 <u>devancée</u> au 31 déc. 2025							